

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Vaste opération de destruction
de 60 000 contrefaçons organisée par
la Douane en Savoie**

Chambéry, le 17 juillet 2026

La Direction régionale des douanes de Chambéry a mené, le 9 juillet 2026, une opération de destruction de contrefaçons de grande ampleur portant sur un total de 60 000 articles, soit plus de 12 tonnes de marchandises illicites.

Les douaniers chambériens ont procédé, le 9 juillet 2026, à la destruction de 60 000 articles contrefaisants, issus de saisies réalisées dans le département.

Les marchandises illicites, d'un poids cumulé dépassant les 12 tonnes, qui portaient atteinte aux droits de dizaines de marques de luxe, certaines d'entre elles françaises, ont été chargées dans 3 camions-bennes puis emmenées sous escorte douanière vers un site de destruction adapté.

Sur place, les vêtements et articles de maroquinerie contrefaisants ont été soumis à un processus de déchiquetage multiple, sous contrôle douanier permanent, afin d'assurer une destruction complète puis une revalorisation écologiquement vertueuse des déchets obtenus.

La Douane est pleinement engagée dans la lutte contre le trafic de contrefaçons. En amont, dès l'entrée sur le territoire via les plateformes logistiques, et partout en France, au plus près des consommateurs, la Douane est mobilisée et mène des contrôles au quotidien grâce à une forte expertise acquise et une collaboration active avec les entreprises impactées par ce phénomène.

Le commerce de contrefaçons est un fléau puisqu'il alimente des organisations criminelles, toujours en quête d'une diversification de leurs activités, et porte atteinte à l'économie; fragilise les entreprises détentrices de droits de propriété intellectuelle, l'emploi, et les finances publiques de l'État; et expose les consommateurs à des produits dont la qualité et la sécurité ne sont pas garanties.

Il convient de rappeler aux consommateurs que la prudence doit rester de mise, notamment lors d'achats sur internet, et que des prix de vente anormalement bas sont un des critères devant les alerter.

En 2025, la Douane française a retiré du marché plus de 20 millions de contrefaçons : des vêtements, chaussures, articles de maroquinerie, produits cosmétiques et parfums, jouets, mais aussi des médicaments ou encore des pièces automobiles.

POUR ALLER PLUS LOIN

album photo : <https://flic.kr/s/aHBqjCZiJo>

vidéo : <https://we.tl/t-AL5d40b0uMixRLrU>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contact presse :

Patrick FOULON, adjoint au Directeur régional des douanes à Chambéry :

Tél. : 06 64 55 55 66

Mél : patrick-1.foulon@douane.finances.gouv.fr